



PRÉFET DE LA CHARENTE

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

ARRACHAGE DE HAIES

*Item 29 – Arrachage de haies.
Arrêté préfectoral en date du 18 mai 2015.*

A l'intérieur des sites Natura 2000, tout arrachage de haies est soumis à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

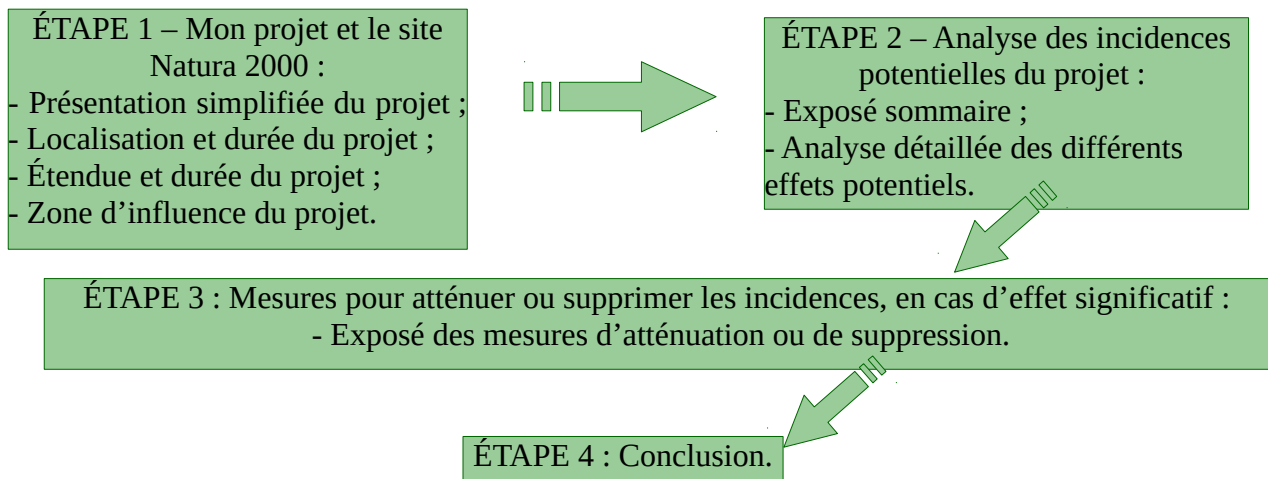
Cependant, seuls les arrachages de haies prévus à l'intérieur d'un site Natura 2000, hors entretien courant, sont soumis à évaluation des incidences. Si la longueur de haie à arracher est INFÉRIEURE A 12 M pour une entrée de parcelle culturale, vous n'êtes pas tenu de demander une autorisation administrative.

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 ? **Il doit être adressé à la Direction Départementale des Territoires pour la demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000 requise pour votre projet d'arrachage de haies.** La réalisation des travaux pourra se faire après autorisation dans un délai maximum de 2 mois ou en absence de réponse au-delà de ce délai.

Afin de vous aider à remplir ce formulaire, il est fortement **recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000.**

La liste jointe en annexe 1 vous permet d'identifier les structures animatrices des sites Natura 2000 de la Charente pouvant vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

L'évaluation des incidences Natura 2000 suit trois étapes. A l'issue de l'étape 1, il est possible de conclure à « l'absence d'incidence du projet » et donc d'achever l'évaluation sans passer à l'étape suivante.



Coordonnées du demandeur de projet :

Nom, prénom :
Dénomination sociale :
N° PACAGE :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Courriel :

ÉTAPE 1 - Mon projet et le site Natura 2000

1- Description de mon projet d'arrachage de haie(s) :

.....
.....
.....

Motivation d'arrachage de haie(s) :

- Remise en culture Agrandissement de parcelle Connexion de parcelles

Localisation du projet :

Joindre les références cadastrales des parcelles et joindre une copie du RPG ou plan cadastral de l'ensemble de l'exploitation en identifiant précisément les haies concernées par la demande d'arrachage.

Le projet est situé :

Commune(s) concernée(s) par le projet d'arrachage :
.....
.....

Lieu-dit :

N° ou nom du (ou des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :
.....
.....

Date et durée prévisible des travaux d'arrachage :

Période (de tel mois à tel mois) ou date précise si connue :
ou période approximative (cocher la(es) case(s) correspondante(s)) :

- Printemps Été Automne Hiver

Description des haies concernées par le projet d'arrachage EN site Natura 2000 :

Longueur (en m) totale de haies à arracher :

Longueur (en m) de haies à arracher EN site Natura 2000 :

Type de haie (plusieurs cases peuvent être cochées) :

- Arborée (avec arbres de haut jet ou têtards) Continue (pas d'interruption > 10m)
 Arbustive (avec arbustes) Discontinue (interruption >10 m)

Situation topographique :

- Bas de versant Haut de versant
 Plateau / terrasse Mi-versant

Connexion des haies à arracher :

- Autres haies Espaces boisés
 Étang, mares, etc. Cours d'eau (rivières, ruisseau, canaux, etc.)

Le secteur où se situe le projet a-t-il déjà été remembré ?

- OUI NON

Les haies à arracher ont-elles un statut de protection particulier dans le document d'urbanisme de la commune de situation ?

- OUI lequel : NON

2- Description des enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents sur les parcelles ou à proximité des parcelles concernées par le projet.

Il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir annexe 1) et de joindre la copie des informations fournies.

Les espèces animales :

Des espèces animales d'intérêt communautaire ou leurs habitats ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet d'arrachage ?

- OUI NON

Si oui, la(les)quelle(s) ?

- | | | |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Batraciens | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| Écrevisses à pattes blancs | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| Insectes | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| Reptiles | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| Oiseaux | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| Chauves-souris | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |

Autres à préciser :
.....
.....

Les espèces végétales :

Des espèces végétales d'intérêt communautaire ont-elles été identifiées à l'emplacement ou à proximité du projet d'arrachage ?

- OUI NON

Si oui, la(les) quelle(s) ? :
.....
.....

Les habitats d'intérêt communautaires :

Des habitats d'intérêt communautaire ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet d'arrachage ?

OUI NON

Si oui, le(les) quelle(s) ? :
.....
.....

ÉTAPE 2 - Analyse des incidences potentielles du projet :

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez apprécier les incidences que votre projet d'arrachage est susceptible d'avoir le(s) site(s) Natura 2000 :

Cocher les incidences potentielles :

- Destruction d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Dégradation d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Destruction d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Destruction d'un habitat d'espèce (milieu de vie) ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Perturbation de la réalisation du cycle d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s)
- Autres :
.....
.....

Si vous avez répondu au moins une fois OUI ou rempli la rubrique « Autres » ci-dessus, vous devez compléter l'étape 3. Sinon, vous pouvez passer directement à la CONCLUSION.

ÉTAPE 3 – Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

Si votre projet a des incidences sur les enjeux de conservation du(es) site(s) Natura 2000, vous devez l'accompagner de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences. Les préciser :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONCLUSION

L'opérateur du site Natura 2000 a-t-il été contacté ?

OUI

NON

Nom et prénom de la personne à contacter :

Une évaluation des incidences doit être conclusive. Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou des sites Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?

Je déclare que l'arrachage de haies décrit ci-dessus n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est remis au service instructeur (DDT 16 – Mission Biodiversité) et tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation au titre de Natura 2000.

Je déclare que l'arrachage de haies décrit ci-dessus aura des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences doit être plus approfondie afin d'étudier en détail les incidences du projet sur le ou les sites Natura 2000. Un dossier plus complet doit être réalisé et transmis au service instructeur.

Dans tous les cas, je m'engage à attendre la décision d'autorisation d'arrachage de haies avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois, conformément à l'article R.414-24 du code de l'environnement. Au-delà de ce délai et sans réponse de l'administration, je pourrai réaliser les travaux d'arrachage de haies.

Fait à (lieu) :

Le (date) :

Nom, prénom :

Signature :

RAPPEL : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE ÉVALUATION DES INCIDENCES

Exemplaire original du présent formulaire **complété, conclusif, daté et signé.**

Une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000^e, plan de masse, plan cadastral, photos, etc.)


Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

La Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT 16)
Service Économie Agricole et Rurale
Unité Biodiversité et Préservation des Espaces Naturels et Agricoles

43, rue du Docteur Duroselle
16016 ANGOULÊME CEDEX

Possibilité d'étudier votre dossier, sur place ou sur rendez-vous à la DDT 16 (au 1^{er} étage):

M. Sébastien HAMEL

 05.17.17.38.64

@ : ddt-biodiversite@charente.gouv.fr

Retrouvez l'annexe 1 commun à tous les formulaires « liste des animateurs Natura 2000 en Charente » dans l'article :

[Guides, formulaires et notices](#)

ANNEXE 2
Sites Natura 2000 en Charente – Communes (1/2)

Sites Natura 2000	Communes
ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême FR5412006	Ambérac, Balzac, Bignac, Cellettes, Chapelle, Fontclaireau, Fontenille, Fouqueure, Genac, Gond-Pontouvre, Hiersac, Lichères, Luxé, Mansle, Marcillac-Lanville, Marsac, Montignac-Charente, Mouton, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Groux, Saint-Yrieix-sur-Charente, Vars, Villognon, Vindelle, Vouharte
ZPS Plaine de Barbezières à Gourville FR5412023	Auge, Auge-Saint-Médard, Barbezières, Bonneville, Gourville, Mons, Montigné, Oradour, Ranville-Breuillaud, Verdille
ZPS Plaine de Villefagnan FR5412021	Bessé, Brettes, Charmé, Courcôme, Ébréon, Embourie, Empuré, Ligné, Magdeleine, Paizay-Naudouin-Embourie, Raix, Souvigné, Tusson, Villefagnan
ZPS Région de Pressac et Etang de Combourg FR5412019	Pleuville
ZPS Vallée de la Charente moyenne et Seignes FR5412005 ZSC Moyenne Vallée de la Charente et Seignes et Coran FR5400472	Cognac, Merpins, Saint-Laurent-de-Cognac
ZSC Vallée de la Tude FR5400419	Aignes-et-Puypéroux, Bazac, Bellon, Bors (Canton de Montmoreau-Saint-Cybard), Chalais, Charmant, Chavenat, Courgeac, Courlac, Juignac, Juillaguet, Médillac, Montboyer, Montmoreau-Saint-Cybard, Orival, Rioux-Martin, Ronsenac, Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Christophe, Saint-Cybard, Sainte-Marie, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial, Sérignac
ZSC Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf sur Charente FR5400410	Angeac-Charente, Bouteville, Châteauneuf-sur-Charente, Graves-Saint-Amant
ZSC Chaumes de Vignac et de Clérignac FR5400411	Roullet-Saint-Estèphe, Claix
ZSC Coteaux Calcaires entre les Bouchauds et Marsac FR5400405	Genac, Marsac, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis-d'Hiersac
ZSC Côteaux du Montmorélien FR5400420	Berneuil, Brie-sous-Chalais, Châtignac, Courgeac, Courlac, Gurat, Juignac, Montboyer, Montignac-le-Coq, Palluaud, Ronsenac, Saint-Amant, Sainte-Souligne, Saint-Félix, Saint-Laurent-des-Combes, Salles-Lavalette
ZSC Forêt de la Braconne FR5400406	Agris, Bouëx, Brie, Bunzac, Garat, Jauldes, Mornac, Rivières, La Rochette, Saint-Projet-Saint-Constant
ZSC Vallées du Lary et du Palais FR5402010	Boisbreteau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Brossac, Condéon, Guizengeard, Oriolles, Passirac, Saint-Vallier, Sauvignac, Touvérac
ZSC Vallée de l'Antenne FR5400473	Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac-Saint-André, Mesnac, Richemont, Saint-André, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Cognac
ZSC Grotte de Rancogne FR5400407	Rancogne, Communauté de Communes du Val de Tardoire

ANNEXE 2
Sites Natura 2000 en Charente – Communes (2/2)

<p>ZSC Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac FR5402009</p>	<p>Angeac-Charente, Angoulême, Bassac, Bouëx, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Chadurie, Champmillon, Charmant, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Couronne, Dignac, Dirac, Fléac, Fouquebrune, Garat, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Gond-Pontouvre, Grassac, Graves, Graves-Saint-Amant, Isle-d'Espagnac, Jarnac, Julienne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mainxe, Mosnac, Mouthiers-sur-Boëme, Nercillac, Nersac, Réparsac, Rouillet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Brice, Sainte-Sévère, Saint-Estèphe, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Michel, Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Touvre, Triac-Lautrait, Trois-Palis, Vibrac, Voulgézac, Vouzan</p>
<p>ZSC Vallée de la Dronne FR7200662</p>	<p>Aubeterre-sur-Dronne, Bazac, Bonnes, Essards, Laprade, Médillac, Nabinaud, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Séverin</p>
<p>ZSC Vallée de la Tardoire FR5400408</p>	<p>Ecuras, Eymouthiers, Le Lindois, Mazerolles, Montbron, Roussines, Rouzède</p>
<p>ZSC Vallée du Né FR5400417</p>	<p>Aignes-et-Puyperoux, Ambleville, Angeduc, Ars, Auberville, Barbezieux-Saint-Hilaire, Bécheresse, Berneuil, Bessac, Blanzac-Porcheresse, Bonneuil, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Chadurie, Challignac, Champagne-Vigny, Châtignac, Chillac, Condéon, Cressac-Saint-Genis, Criteuil-la-Magdeleine, Deviat, Étriac, Gimeux, Jurignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Lignières-Sonneville, Mainfonds, Merpins, Nonac, Nonaville, Passirac, Péreuil, Pérignac, Plassac-Rouffiac, Porcheresse, Reignac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Bonnet, Sainte-Souline, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Genis-de-Blanzac, Saint-Hilaire, Saint-Léger, Saint-Médard, Saint-Palais-du-Né, Salles-d'Angles, Salles-de-Barbezieux, Touzac, Verrières, Vignolles, Viville, Voulgézac</p>
<p>ZSC Vallées Calcaires Péri-angoumoises FR5400413</p>	<p>La Couronne, Dirac, Garat, Mouthiers-sur-Boëme, Puy-moyen, Soyaux, Torsac, Voeuil-et-Giget</p>
<p>ZSC Vallée de la Nizonne FR7200663</p>	<p>Blanzaguet-Saint-Cybard, Combiers, Édon, Gurat, Palluaud, Saint-Séverin, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette</p>
<p>ZSC Landes de Touvérac Saint-Vallier FR5400422</p>	<p>Baignes-Sainte-Radegonde, Boisbretreau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Chillac, Condéon, Guizengeard, Lamérac, Montchaude, Oriolles, Saint-Vallier, Sauvignac, Tâtre, Touvérac, Yviers</p>

ANNEXE 3 Ressources utiles

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 du département

Consulter la carte des périmètres Natura 2000, en Annexe 4 page 18.

Réalisation d'une carte de localisation précise du secteur du projet par rapport aux périmètres Natura 2000


- Accéder à la plate-forme cartographique Pégase, sur le site des services de l'État en Charente :
<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

- Cliquer sur « [un portail géographique est à votre disposition](#) » pour accéder à la carte dynamique ;

- Repérer le secteur du projet ou de la manifestation à l'aide de l'onglet « Localiser »



- La barre d'outils (ci-dessous) vous permettra d'effectuer différentes manipulations ;

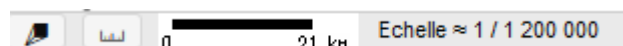
- En sélectionnant l'icône , puis en cliquant sur une zone Natura 2000, vous obtenez des informations complémentaires (notamment le nom et le type de site Natura 2000) ;

- Pour mesurer la distance entre le projet ou la manifestation et le site Natura 2000, utiliser l'icône « mesure de distance ».



Pour imprimer la carte de localisation :

- Sélectionner ensuite l'échelle la plus adaptée (en bas de votre écran) ;



- Cliquer ensuite sur  l'icône , puis  sur l'icône , « export pdf » ;

- Dans la fenêtre qui apparaît, cliquer sur « format A4 », puis sur « générer la carte » ;

- Imprimer ensuite la carte à l'aide de l'icône  « imprimer ».

- Une fois la carte imprimée, localisez vous-même le secteur de la manifestation.



Sites internet à consulter

Le site des services de l'État en Charente :

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

Le portail Natura 2000 de la DREAL

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414.html>

Le site de l'inventaire nationale du patrimoine naturel

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

ANNEXE 4

Cartographie des sites Natura 2000 en Charente et limitrophes



Sites Natura 2000 dans la Charente

